ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

G/MA/244

17 novembre 2010

(10-6139)

Comité de l'accès aux marchés

BASE DE DONNÉES SUR LES LISTES TARIFAIRES CODIFIÉES - MODES DE PRÉSENTATION POUR LES ENGAGEMENTS TARIFAIRES ET LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'AGRICULTURE DANS LA NOMENCLATURE DU SH2002

Approuvés par le Comité le 11 octobre 2010

Le présent document¹ présente une version révisée des modes de présentation qui seront utilisés dans la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC) pour les engagements tarifaires de tous les Membres, ainsi que pour les engagements spécifiques concernant l'agriculture, suite à l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions des Membres (voir la Décision du 15 février 2005 – WT/L/605).

Les modes de présentation révisés présentés dans le présent document seront utilisés dans la nouvelle version des LTC suivant la nomenclature du SH2002. Il convient de rappeler que les modes de présentation initialement prévus pour les tableaux de la base de données LTC étaient présentés dans le document G/MA/63 sur le Projet de coopération technique concernant une base de données sur les listes tarifaires codifiées et le document G/MA/110 où figuraient les modes de présentation pour les engagements spécifiques concernant l'agriculture de tous les Membres.

Les modes de présentation révisés incluent des renseignements sur les engagements figurant dans les listes sous les rubriques suivantes:

Partie I Section I-A – Tarifs

Section I-B – Contingents tarifaires

Section II – Autres produits

Partie III Mesures non tarifaires

Partie IV Engagements limitant le subventionnement:

- Section I Soutien interne Engagements concernant la MGS totale,
- Section II Subventions à l'exportation: engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités, et
- Section III Engagements limitant la portée des subventions à l'exportation.

Les modes de présentation approuvés sont décrits dans les annexes du présent document.

¹ Le présent document a été distribué antérieurement sous la cote JOB/MA/13/Rev.1.

Structure et contenu des tableaux de concessions concernant les engagements tarifaires

Concession Table

Member

HS version

TL

TLLevel

TLS

Ex

Sector

Hierarchy

Description

Certified

Source

Present Instrument

First Instrument

Base Duty – *ad valorem*

Base Duty Other

Base Duty Binding Status

Base Duty Nature

Bound Duty - ad valorem

Bound Duty Other

Bound Duty Binding Status

Bound Duty Nature

ODC Duty – *ad valorem*

ODC Duty Other

ODC Textual Information

ODC Duty Nature

Special Safeguard

Present INR Text

Earlier INR Text

Implementation From

Implementation To

OTC

Member Comments

Secretariat Comments

Concession Table (Tableau des concessions)

Les données consignées dans le tableau des concessions constituent le corps de la base de données LTC. Les éléments tarifaires inscrits dans les listes (partie I, section 1A et partie I, section II) figurent dans ce tableau. Par rapport à la version précédente, ce tableau inclut également des lignes tarifaires non consolidées correspondant à des produits non agricoles

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
HS version (Version du SH)	Indique la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement inscrit dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
TL (N° de la ligne tarifaire)	Numéro de la ligne, position ou sous-position du tarif douanier correspondant au produit, y compris les lignes tarifaires non consolidées.
TLLevel (Niveau de la ligne tarifaire)	Cet élément est utilisé pour définir la structure hiérarchique de la nomenclature de la liste dans la base de données. Il est utilisé conjointement avec la ligne tarifaire pour identifier spécifiquement chacune des lignes tarifaires. Les valeurs sont les suivantes: 2-6 Des positions du SH à deux chiffres aux positions du SH à six chiffres; 7-998 Autres positions suivant la hiérarchie de la liste; 999 Ligne tarifaire.
TLS (Suffixe de la ligne tarifaire)	Cet élément est utilisé pour numéroter les positions "ex". Le suffixe de la ligne tarifaire fait apparaître, pour la sous-position, les valeurs "01" à "99" et, pour la position principale, la valeur "00".
Ex (Ex)	Indique que la concession porte sur une partie de la ligne tarifaire ou du code du SH ou que les concessions portent sur des niveaux de droit différents ou des consolidations différentes.
Sector (Secteur)	Les codes sont les suivants: Ag = Définition standard de l'agriculture utilisée par le Secrétariat et fondée sur l'Annexe 1 de l'Accord sur l'agriculture; Null = Autres produits; Ag-ex = Produits en partie agricoles et en partie autres – il peut être nécessaire de recourir à des chapitres et à des positions pour distinguer les deux secteurs.
Hierarchy (Hiérarchie)	Une chaîne de caractères destinée à enregistrer la séquence des lignes tarifaires et des titres tels qu'ils apparaissaient dans la Liste initiale. Elle se compose du numéro et du suffixe de la ligne tarifaire de l'entrée actuelle, auxquels s'ajoute un code supplémentaire à deux chiffres.
Description (Désignation)	Désignation des produits correspondant aux positions et sous-positions du SH de l'OMD et aux lignes, positions et sous-positions des tarifs douaniers, en anglais, en français ou en espagnol.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifié.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (antérieure au Cycle d'Uruguay, Cycle d'Uruguay, SH96, SH02, ATI, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncée la concession actuelle, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncée(s) la/les concession(s) antérieure(s), par exemple G/47, T/51.

Nom du champ	Description du champ
Base Duty AV (Droit de base – Ad valorem)	Taux du droit <i>ad valorem</i> utilisé comme taux de base dans les négociations les plus récentes.
Base Duty Other (Droit de base – Autre)	Droit de base spécifique, mixte, composite ou autre contenant un élément spécifique (monnaie et unité de mesure incluses) le cas échéant – voir les exemples dans le champ "Base Duty Nature" (Nature du droit de base) ci-dessous.
Base Duty Binding Status (Type de consolidation du droit de base)	B = consolidé; U = non consolidé.
Base Duty Nature (Nature du droit de base)	A (ad valorem) – exemples: 30%; 11,75%; M (mixte) – exemples: 10% ou 2 \$/kg, le montant le plus élevé (ou le plus faible) étant retenu; C (composite) – exemples: 10% + 2 \$/kg; 2,5% + 10 euros/litre; S (spécifique) – exemples: 2 \$/kg; 0,6 euro/%vol/hl + 4 euros/hl; O: autre droit décrit par un texte.
Bound Duty AV (Droit consolidé ad valorem)	Droit consolidé <i>ad valorem</i> résultant de la dernière concession.
Bound Duty Other (Droit consolidé – Autre)	Droit spécifique, mixte ou composite ou autre droit consolidé comportant un taux spécifique ou un élément textuel (monnaie et unité de mesure incluses) correspondant à la dernière concession – voir les exemples dans le champ "Base Duty Nature" (Nature du droit de base) ci-dessus.
Bound Duty Binding Status (Type de consolidation du droit consolidé)	B = consolidé; U = non consolidé.
Bound Duty Nature (Nature du droit consolidé)	A (ad valorem) – exemples: 30%; 11,75%; M (mixte) – exemples: 10% ou 2 \$/kg, le montant le plus élevé (ou le plus faible) étant retenu; C (composite) – exemples: 10% + 2 \$/kg; 2,5% + 10 euros/litre; S (spécifique) – exemples: 2 \$/kg; 0,6 euro/% vol/hl + 4 euros/hl; O: autre droit décrit par un texte.
ODC Duty AV (ADI – Droit ad valorem)	Autres droits et impositions (ADI) – Droit ad valorem, exemples: 30 pour (30%) ou 11,75 pour (11,75%).
ODC Duty Other (ADI – Autre droit)	Autres droits et impositions (ADI) – Droit non <i>ad valorem</i> – Droit spécifique ou droit contenant un élément spécifique (monnaie et unité de mesure incluses) – voir les exemples dans le champ "ODC Duty Nature" (ADI – Nature du droit) ci-dessous.
ODC Textual Information (ADI – Explications)	Explications se rapportant aux autres droits et impositions.
ODC Duty Nature (ADI – Nature du droit)	A: <i>ad valorem</i> =10%; M: mixte = 10% ou 2 \$/kg, le montant le plus élevé (ou le plus faible) étant retenu; C: composite = 10% + 2 \$/kg; S: spécifique = 2 \$/kg; O: autre droit décrit par un texte.
Special Safeguard (Sauvegarde spéciale)	Indique que la disposition relative à la sauvegarde spéciale est applicable à la ligne tarifaire. Les codes sont les suivants: SSG (anglais); SGS (français); ou SGE (espagnol).
Present INR Text (DNP pour la concession actuelle – Texte)	Droits de négociateur primitif pour la concession actuelle. Par exemple EEC15, USA, CAN (code ISO à deux ou trois lettres ou autre code DNP, séparé par un trait d'union ou une virgule).

Nom du champ	Description du champ
Earlier INR Text (DNP pour des concessions antérieures – Texte)	Droits de négociateur primitif (DNP) pour une (des) concession(s) antérieure(s) et, s'ils sont connus, le niveau du droit et la mention des DNP historiques. Par exemple, CH 10 T/51-EEC6 20-US (code ISO à deux ou trois lettres ou autre code, séparé par un signe tel qu'un trait d'union ou une virgule).
Implementation From (Mise en œuvre – À partir de)	Période de mise en œuvre de la concession actuelle: première année.
Implementation To (Mise en œuvre – Jusqu'à)	Période de mise en œuvre de la concession actuelle: dernière année.
OTC (Autres modalités et conditions)	Autres modalités et conditions se rapportant aux concessions individuelles comme présentées dans les Listes.
Member Comments (Observations du Membre)	Observations du Membre se rapportant aux concessions individuelles.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique émanant du Secrétariat et se rapportant aux concessions individuelles.

<u>Structure et contenu des tableaux concernant</u> <u>les contingents tarifaires (TQ)</u>

Table TQ1 – Quantities (Tariff Quotas)

Member HS version TQ ID

Type of Access Description Certified Source

Present Instrument First Instrument Initial Quantity

Final Quantity

Unit

Implementation From
Implementation To
Present INR Text
Earlier INR Text
OTC (including country
quota allocations)

Member Comments Secretariat Comments Table TQ2 – Tariff (In-Quota Tariffs)

Member HS version TQ ID TL TLS Ex

Description Certified Source

Present Instrument First Instrument

Base Duty - *ad valorem*Base Duty Other

Base Duty Nature Bound Duty - *ad valorem*

Bound Duty Other Bound Duty Nature Implementation From

Implementation To

OTC

Member Comments Secretariat Comments

Concession Concordance Table

Member HS version ID TL TLS

TL-Concession TLS-Concession

<u>Table TQ1 – Quantities</u> (Tableau TQ1 – Quantités)

Les renseignements concernant les contingents tarifaires (TQ) seraient présentés dans deux tableaux distincts mais liés. Le premier tableau contient des renseignements relatifs au contingent tarifaire proprement dit (description, quantités initiale et finale, unités, dates de mise en œuvre, autres modalités et conditions, la source et l'instrument actuel de la concession (généralement les listes issues du Cycle d'Uruguay)). Le champ "Autres modalités et conditions" donnerait des renseignements sur les attributions de contingents tarifaires par pays. Le deuxième tableau contient des renseignements relatifs à la ligne tarifaire correspondant à chaque contingent. La table de concordance entre les contingents tarifaires et les concessions (Concession Concordance Table) serait requise pour les Membres qui font figurer les droits applicables dans les limites du contingent et les droits hors contingent sous des lignes tarifaires différentes.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
HS Version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement inscrit dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
TQ ID (Code d'identification du contingent tarifaire)	Indique le numéro du contingent tarifaire pour chaque Membre dans le même ordre que celui des Listes correspondantes. Ce numéro peut être utilisé pour voir les différents numéros des contingents tarifaires pour chaque Membre et constitue le lien avec les droits applicables dans les limites du contingent (Table TQ2). Le code à sept caractères est constitué des trois lettres du code du Membre de l'OMC, suivi de "Q" pour "quota" (contingent), suivi du nombre à trois chiffres indiquant la position du contingent tarifaire dans la Liste correspondante.
Type of Access (Type d'accès)	Dans certaines Listes, les engagements en matière de contingents tarifaires sont présentés d'après le type d'accès (courant, minimal ou non tarifié). Les valeurs suivantes pourraient être utilisées: "C" pour les engagements en matière d'accès courant, "M" pour les engagements en matière d'accès minimal et "N" pour les engagements en matière d'accès non tarifié. Pour les Membres qui n'ont pas présenté leurs contingents tarifaires par type d'accès, ce champ contiendrait une valeur néant signifiant "Sans objet".
Description (Désignation)	Désignation des produits visés par le contingent tarifaire, d'après les Listes.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession est certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (antérieure au Cycle d'Uruguay, Cycle d'Uruguay, SH96, SH02, ATI, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncée la concession actuelle (par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay).
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncée(s) le/les concessions antérieure(s). Par exemple G/47, T/51.
Initial Quantity (Quantité initiale)	Quantité initiale du contingent tarifaire indiquée dans la liste de chaque Membre.
Final Quantity (Quantité finale)	Quantité finale du contingent tarifaire indiquée dans la liste de chaque Membre.
Unit (Unité)	Unité dans laquelle le contingent tarifaire est exprimé dans la Liste du Membre concerné.
Implementation From (Mise en œuvre – À partir de)	Année où commence la période de mise en œuvre. Seraient visés ici les engagements en matière de quantités. La période de mise en œuvre indiquée dans le tableau TQ2 concernerait les droits applicables dans les limites du contingent.

Nom du champ	Description du champ
Implementation To (Mise en œuvre – Jusqu'à)	Année où est mise en œuvre la concession finale. Seraient visés ici les engagements en matière de quantités. La période de mise en œuvre indiquée dans le tableau TQ2 concernerait les droits applicables dans les limites du contingent.
Present INR text (DNP pour la concession actuelle – Texte)	Membre(s) de l'OMC détenant des droits de négociateur primitif (DNP) pour la concession actuelle.
Earlier INR Text (DNP pour des concessions antérieures – Texte)	Droits de négociateur primitif (DNP) pour une (des) concession(s) antérieure(s) et, s'ils sont connus, le niveau du droit et la mention des DNP historiques. Par exemple CH 10 T/51-EEC6 20-US (code ISO à deux ou trois lettres ou autre code, séparé par un signe tel qu'un trait d'union ou une virgule).
OTC (Autres modalités et conditions)	Autres modalités et conditions applicables à ce contingent tarifaire, y compris les quantités attribuées aux partenaires commerciaux, comme présentées dans les Listes.
Member Comments (Observations du Membre)	Observations au sujet du Membre de tout élément concernant le contingent tarifaire.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique du Secrétariat au sujet de tout élément concernant le contingent tarifaire.

<u>Table TQ2 – Tariffs</u> (Tableau TQ2 – Droits)

Le deuxième tableau contient des renseignements sur les contingents tarifaires. Alors que le premier tableau donnait des renseignements relatifs au contingent tarifaire proprement dit, ce deuxième tableau indiquerait les lignes tarifaires spécifiques du SH, ainsi que les taux de base et les taux consolidés pour chaque contingent tarifaire. La source et l'instrument actuel de la concession y seraient également indiqués. La source serait en général la liste issue du Cycle d'Uruguay, mais pourrait être différente de celle qui est indiquée dans le tableau TQ1, si elle a été modifiée, par exemple dans le cadre du processus de transposition dans le SH96.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
HS version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement inscrit dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
TQ ID (Code d'identification du contingent tarifaire)	Indique le numéro du contingent tarifaire pour chaque Membre dans le même ordre que celui de la Liste correspondante. Ce champ constitue le lien avec le tableau TQ1 et indique le contingent tarifaire dont relève chaque position tarifaire.
TL (Ligne tarifaire)	Ligne ou position tarifaire correspondant au produit pour lequel une concession a été offerte.
TLS (Suffixe de la ligne tarifaire)	Dans le tableau des concessions, la combinaison TL-TLS est utilisée pour identifier spécifiquement une concession tarifaire. Dans les cas où le suffixe tarifaire est donné, cet élément d'information combiné avec la ligne tarifaire (TL) pourrait être utilisé pour faire le lien entre le contingent tarifaire et les droits hors contingent indiqués dans le tableau des concessions. Lorsque les droits hors contingent sont enregistrés sous des lignes tarifaires différentes de celles qui sont indiquées pour les droits applicables dans la limite du contingent, la table de concordance entre les contingents tarifaires et les concessions (Concession Concordance Table) serait utilisée pour établir le lien avec la ligne tarifaire à laquelle sont appliqués les droits hors contingent.
Ex (Ex)	Indique que la concession porte sur une partie de la ligne ou de la position tarifaire. Le champ "Ex" est destiné à être imprimé tandis que le champ "TLS" combiné au champ "TL" est utilisé comme lien avec d'autres tableaux.
Description (Désignation)	Le cas échéant, désignation du produit telle qu'elle figure dans les listes.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (antérieure au Cycle d'Uruguay, Cycle d'Uruguay, SH96, SH02, ATI, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncée la concession actuelle (par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay).
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncée(s) le/les concession(s) antérieure(s). Par exemple G/47, T/51.
Base Duty – Ad valorem (Droit de base – Ad valorem)	Droit <i>ad valorem</i> s'appliquant à la quantité initiale du contingent, le cas échéant. La mention "Exempt" est représentée dans ce champ par un zéro (0).
Base Duty – Other (Droit de base – Autre)	Droit s'appliquant à la quantité initiale du contingent, autre qu'un droit <i>ad valorem</i> (droit spécifique, composite, mixte, etc.). Les droits constitués d'un élément <i>ad valorem</i> et d'un élément spécifique (par exemple "10% + 5 \$/kg") seraient enregistrés dans ce champ comme une chaîne de caractères. L'élément <i>ad valorem</i> du droit ne serait pas enregistré dans le champ "Droit de base – <i>Ad valorem</i> ".

Nom du champ	Description du champ
Base Duty Nature (Nature du droit de base)	Nature du droit de base, d'après les codes suivants: A (ad valorem), M (mixte), C (composite), S (spécifique) ou O (autres).
Bound Duty – <i>Ad valorem</i> (Droit consolidé – <i>Ad valorem</i>)	Droit <i>ad valorem</i> s'appliquant à la quantité finale du contingent, le cas échéant. La mention "Exempt" est représentée dans ce champ par un zéro (0).
Bound Duty – Other (Droit consolidé – Autre)	Droit s'appliquant à la quantité finale du contingent, autre qu'un droit <i>ad valorem</i> (droit spécifique, composite, etc.). Les droits constitués d'un élément <i>ad valorem</i> et d'un élément spécifique (par exemple "10% plus 5 \$/kg") seraient enregistrés dans ce champ comme une chaîne de caractères. L'élément <i>ad valorem</i> du droit ne serait pas enregistré dans le champ "Droit consolidé – <i>Ad valorem</i> ".
Bound Duty Nature (Nature du droit consolidé)	Nature du droit consolidé, d'après les codes suivants: A (ad valorem), M (mixte), C (composite), S (spécifique) ou O (autre).
Implementation From (Mise en œuvre – À partir de)	Année où commence la période de mise en œuvre.
Implementation To (Mise en œuvre – Jusqu'à)	Année où est mise en œuvre la concession finale.
OTC (Autres modalités et conditions)	Autres renseignements applicables à cette ligne tarifaire, comme présentés dans les Listes. Les modalités et conditions applicables au contingent tarifaire dans son ensemble sont présentées dans le tableau TQ1.
Member Comments (Observations du Membre)	Observations du Membre au sujet de tout élément concernant la ligne tarifaire.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique du Secrétariat au sujet de tout élément concernant la ligne tarifaire.

<u>Concession Concordance Table</u> (Table de concordance entre les contingents tarifaires et les concessions)

Cette table serait nécessaire pour les contingents tarifaires. Elle serait utilisée pour établir un lien entre les lignes tarifaires pour lesquelles un droit contingentaire est appliqué (indiquées dans le tableau TQ2) et les lignes tarifaires pour lesquelles il existe des droits hors contingent (indiquées dans le tableau des concessions). Elle ne serait nécessaire que pour les Membres qui utilisent, dans leurs Listes OMC existantes, des numéros de lignes tarifaires différents pour les droits appliqués dans les limites du contingent et les droits hors contingent.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du pays Membre de l'OMC.
HS version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement inscrit dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
ID (Code d'identification)	Code d'identification du contingent tarifaire figurant dans le tableau TQ2 ou code d'identification des subventions à l'exportation enregistrés dans le tableau XS2.
TL (Ligne tarifaire)	Numéro de ligne tarifaire pour le droit appliqué dans les limites du contingent, comme indiqué dans le tableau TQ2.
TLS (Suffixe de la ligne tarifaire)	Le cas échéant, suffixe tarifaire pour le droit appliqué dans les limites du contingent, comme indiqué dans le tableau TQ2.
TL-CONC (Ligne tarifaire – Concession)	Numéro de ligne tarifaire pour le droit hors contingent, comme indiqué dans le tableau des concessions.
TLS-CONC (Suffixe de la ligne tarifaire – Concession)	Le cas échéant, suffixe tarifaire pour la ligne tarifaire pour laquelle il existe un droit hors contingent, comme indiqué dans le tableau des concessions.

Structure et contenu du tableau concernant les mesures non tarifaires

Table NTM (Non-Tariff Measures)

Member

ID

HS version

TL

TLLevel

TLS

Ex

Description

Certified

Source

Present Instrument

First Instrument

Non Tariff Measure

Footer

Member Comments

Secretariat Comments

<u>Table NTM</u> (Tableau des mesures non tarifaires)

Les concessions se rapportant aux mesures non tarifaires et contenues dans la Partie III des Listes seront présentées dans un tableau.

Élément de donnée	Description de l'élément de donnée
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du pays Membre de l'OMC.
ID (Code d'identification)	Numéro d'ordre.
HS version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à la concession inscrite dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02; NA (non disponible) = la concession n'est pas décrite selon les codes du SH.
TL (Ligne tarifaire)	Numéro de la ligne, de la position ou de la sous-position du tarif douanier correspondant au produit.
TLLevel (Niveau de la ligne tarifaire)	2-6 = Des positions du SH à deux chiffres aux positions du SH à six chiffres; $7-998$ = Autres positions suivant la hiérarchie de la liste; 999 = Ligne tarifaire.
TLS (Suffixe de la ligne tarifaire)	Cet élément est utilisé pour numéroter les positions "ex".
Ex (Ex)	Indique que la concession porte sur une partie de la ligne tarifaire ou du code du SH.
Description (Désignation)	Désignation du produit en anglais, français ou espagnol.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (antérieure au Cycle d'Uruguay, Cycle d'Uruguay, SH96, SH2002, ATI, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncée la concession actuelle, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncée(s) la/les concession(s) antérieure(s): par exemple G/47, T/51.
Non-tariff Measure (Mesure non tarifaire)	Description de la mesure non tarifaire contenue dans la liste du Membre.
Footer (Note additionnelle)	Notes de bas de page pour les concessions existantes telles qu'elles figurent dans la liste du Membre.
Member Comments (Observations du Membre)	Observations du Membre au sujet d'un quelconque élément.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique du Secrétariat au sujet d'un quelconque élément.

Structure et contenu du tableau des engagements concernant la MGS totale

Table – AMS

Member

Certified

Source

Present Instrument

First Instrument

Currency

Year

Annual Total AMS

Supporting Tables

Schedule Notes

Member Comments

Secretariat Comments

Total AMS Table (Tableau de la MGS totale)

Ce tableau présente les engagements concernant la mesure globale du soutien totale (MGS totale) d'après la section I de la Partie IV des Listes des Membres. Le mode de présentation initial du tableau a été modifié de façon à ce que les renseignements correspondant à chaque Membre soient présentés sur des lignes consécutives et non sur une seule rangée.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (Cycle d'Uruguay, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncé l'engagement actuel, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncé(s) le/les engagement(s) antérieur(s).
Currency (Monnaie)	Monnaie dans laquelle l'engagement en matière de MGS totale est souscrit. Certains Membres ont exprimé leur engagement en matière de MGS totale dans une monnaie autre que la leur. Certains Membres ont aussi indiqué dans la Liste le taux de change utilisé pour convertir la monnaie. Cet élément d'information pourrait être inscrit dans le champ "Notes relatives à la Liste".
Year (Base for first entry) (Exercice (Base pour la première entrée))	Année à laquelle se rapporte l'engagement en matière de MGS totale consolidée annuelle et finale. La première entrée est enregistrée en tant que "base".
Annual Total AMS (MGS totale annuelle)	Valeur de l'engagement en matière de MGS totale annuelle, pour chaque année de la période de mise en œuvre prévue, y compris les engagements de base et finals.
Supporting Tables (Tableaux explicatifs)	Tableaux explicatifs et documents de référence pertinents.
Schedule Notes (Notes relatives à la Liste)	Notes additionnelles de la section I de la Partie IV. Quelques Membres ont indiqué la MGS totale de base pour les années 1986-1988, ainsi qu'une moyenne. Ces renseignements pourraient figurer dans le champ "Notes relatives à la Liste".
Member Comments (Observations du Membre)	Toute observation du Membre se rapportant à l'engagement en matière de MGS totale.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Toute observation du Secrétariat de l'OMC se rapportant à l'engagement en matière de MGS totale.

Structure et contenu des tableaux concernant les subventions à l'exportation (XS)

Table XS1 – Commitment

Member HS version XS ID Description

Certified

Source

Present Instrument First Instrument

Year Outlay

Outlay currency

Year beginning – Outlay

Quantity Quantity unit

Year beginning - Quantity

Schedule Notes
Supporting Tables
Member Comments
Secretariat Comments

Table XS2 – Tariff Items

Member HS version XS ID TL TLS Ex

Description Certified Source

Present Instrument
First Instrument
Member Comments
Secretariat Comments

<u>Table XS1 – Commitment</u> (Tableau XS1 – Engagement)

Les renseignements concernant les engagements en matière de subventions à l'exportation seraient présentés dans deux tableaux distincts mais liés. Le premier tableau contiendrait des renseignements relatifs à l'engagement proprement dit (description, notes relatives à la Liste, source et instrument actuel de la concession (généralement les listes issues du Cycle d'Uruguay)).

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
HS version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
XS ID (Code d'identification de l'engagement en matière de subventions à l'exportation)	Indique le numéro de l'engagement en matière de subventions à l'exportation pour chaque Membre dans le même ordre que celui des Listes correspondantes. Ce numéro peut être utilisé pour voir les différents numéros des engagements en matière de subventions à l'exportation pour chaque Membre et il établit le lien avec les produits visés par l'engagement indiqués dans le tableau XS2. Le code à sept caractères est constitué des trois lettres du code du Membre de l'OMC, suivi de "X" pour "subvention à l'exportation", suivi du nombre à trois chiffres indiquant la position de l'engagement en matière de subventions à l'exportation dans la Liste correspondante.
Description (Désignation)	Désignation du produit visé par l'engagement en matière de subventions à l'exportation, d'après les Listes.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (UR, SH96, SH02, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncé l'engagement actuel, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncé(s) le/les engagement(s) antérieur(s).
Year (Base for first entry) (Exercice (Base pour la première entrée))	Exercice auquel s'appliquent les engagements annuels et finals en matière de dépenses et de quantités. Pour chaque engagement, la première entrée est enregistrée comme "base".
Outlay (Dépenses)	Niveau de l'engagement en matière de dépenses pour chaque exercice de la période de mise en œuvre, y compris les niveaux de dépenses de base et finals.
Outlay currency (Monnaie dans laquelle sont exprimées les dépenses)	Monnaie dans laquelle l'engagement en matière de subventions à l'exportation est souscrit.
Year beginning – Outlay (Début d'exercice – Dépenses)	Précise la date marquant le début de la période de 12 mois visée par l'engagement. Pour certains Membres, la date de "début d'exercice" est la même pour les engagements en matière de dépenses et de volume. Pour d'autres cependant, la date de début d'exercice est différente. C'est pourquoi le champ "Début d'exercice" (Year beginning) a été inclus pour les dépenses comme pour les quantités.
Quantity (Quantité)	Niveau de l'engagement en matière de quantité pour chaque exercice de la période de mise en œuvre, y compris les niveaux de base et finals.

Nom du champ	Description du champ
Quantity Unit (Unité de mesure de quantité)	Unité de mesure dans laquelle l'engagement en matière de subventions à l'exportation est souscrit.
Year beginning – Quantity (Début d'exercice – Quantité)	Précise la date marquant le début de la période de 12 mois visée par l'engagement. Pour certains Membres, la date de "début d'exercice" est la même pour les engagements en matière de dépenses et de volume. Pour d'autres cependant, la date de début d'exercice est différente. C'est pourquoi le champ "Début d'exercice" (Year beginning) a été inclus pour les dépenses comme pour les quantités.
Schedule Notes (Notes relatives à la Liste)	Notes relatives à chaque engagement spécifique en matière de subventions à l'exportation. Les notes relatives aux engagements généraux du Membre en la matière (c'est-à-dire ne concernant pas un ou plusieurs engagements particuliers) sont enregistrées dans les Notes des tableaux relatives à la Liste.
Supporting Tables (Tableaux explicatifs)	Tableaux explicatifs et documents de référence pertinents.
Member Comments (Observations du Membre)	Observations du Membre au sujet de tout élément se rapportant aux engagements de réduction des subventions à l'exportation.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique du Secrétariat de l'OMC au sujet de tout élément se rapportant aux engagements de réduction des subventions à l'exportation.

<u>Table XS2 – Tariff Items</u> (Tableau XS2 – Positions tarifaires)

Le deuxième tableau identifie les produits spécifiques visés par les engagements de réduction des subventions à l'exportation pris par chaque Membre. Le champ "Source" de ce tableau sera différent de celui du tableau XS1 lorsque les codes et les désignations du SH pour les produits visés auront été modifiés en raison de changements apportés aux listes, par exemple dans le cadre de la transposition dans le SH96.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
HS version (Version du SH)	Code indiquant la version de la nomenclature du SH correspondant à l'engagement dans le fichier LTC. Par exemple H1 = SH92; H2 = SH96; H3 = SH02.
XS ID (Code d'identification de l'engagement en matière de subventions à l'exportation)	Indique le numéro de l'engagement en matière de subventions à l'exportation pour chaque Membre dans le même ordre que celui des Listes correspondantes. Le code à sept caractères est constitué des trois lettres du code du Membre de l'OMC, suivi de "X" pour "subvention à l'exportation", suivi du nombre à trois chiffres indiquant la position de l'engagement en matière de subventions à l'exportation dans la Liste correspondante.
TL (Ligne tarifaire)	Code du SH des lignes, positions ou sous-positions tarifaires visées par l'engagement en matière de subventions à l'exportation.
TLS (Suffixe de la ligne tarifaire)	Suffixe de la ligne tarifaire, le cas échéant.
Ex (Ex)	Indique que la concession porte sur une partie de la ligne ou de la position tarifaire.
Description (Désignation)	Désignation du produit visé par la ligne, la position ou la sous-position tarifaire.
Certified (Certification)	Indicateur utilisé pour signaler si la concession a été certifiée. C = certifiée; blanc = non certifiée.
Source (Source)	Cet élément indique la source de la concession (par exemple UR, SH96, SH02, rectifications, etc.).
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncé l'engagement actuel, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncé(s) le/les engagement(s) antérieur(s).
Member Comments (Observations du Membre)	Observations du Membre au sujet de tout élément se rapportant à la ligne tarifaire.
Secretariat Comments (Observations du Secrétariat)	Observations d'ordre technique émanant du Secrétariat de l'OMC à propos de tout élément se rapportant à la ligne tarifaire.

Structure et contenu des tableaux de référence

Schedule Notes Table

Member
Schedule Section
Note ID
Number
Text
Present Instrument
First Instrument
Note Reference

Original Documents Table

Member Document Name/Reference Date of Certification Document Content Link to File

Schedule Notes Table (Tableau de notes relatives à la Liste)

Ce tableau recense tous les différents types de notes se rapportant aux engagements tarifaires et aux engagements spécifiques dans l'agriculture, ainsi que leurs sources et des documents de référence.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
Schedule Section (Section de la liste)	Partie de la liste à laquelle se rapporte la note. Par exemple 1.1.A = Partie I, Section I A; 1.1.B = Partie I, Section I B; 1.2 = Partie I, Section II; 2 = Partie II; 3 = Partie III; 4 = Partie IV; En général = S'applique à toute la liste.
Note ID (Code d'identification de la note)	Identifiant séquentiel de la note.
Number (Numéro)	Numéro de la note comme indiqué dans la liste.
Text (Texte)	Texte de la note.
Present Instrument (Instrument actuel)	Instrument juridique dans lequel est énoncée la concession actuelle, par exemple UR/94 pour le Cycle d'Uruguay.
First Instrument (Premier instrument)	Instruments juridiques dans lesquels est/sont énoncée(s) la/les concession(s) antérieure(s).
Note Reference (Référence)	Renvoi additionnel au document (le cas échéant).

Original documents Table (Tableau des documents originaux)

Ce tableau contient la liste de tous les instruments juridiques et documents originaux utilisés pour élaborer la base de données LTC. Un lien Internet vers le document original est indiqué le cas échéant.

Nom du champ	Description du champ
Member (Membre)	Code numérique à trois chiffres du Membre de l'OMC.
Document Name/Reference (Titre/Référence du document)	Code de l'instrument juridique. Titre du document original. Par exemple UR/94, WT/Let/514.
Date of Certification (Date de certification)	Date à laquelle la liste a été certifiée. Ce champ reste en blanc lorsque le document original n'est pas certifié.
Document Content (Teneur du document)	Teneur du document. Par exemple Protocole de Marrakech pour UR/94, Engagements dans le cadre de l'ATI pour WT/Let/544.
Link to File (Lien)	Lien Internet ou référence au document original. Ce lien renvoie essentiellement au système "Documents en ligne" de l'OMC.